



Créer une commune nouvelle, une belle aventure !

Dans la démarche de la loi Nôtre (nouvelle organisation du territoire), huit communes du sud du département de l'Orne ont choisi de s'unir le 1^{er} janvier 2016 pour former une commune nouvelle : Athis-Val-de-Rouvre.

Cet ensemble, composé de très petites communes de moins de 100 habitants, de communes entre 100 et 600 habitants, et d'une commune de 2200 habitants, forme un territoire de 4400 habitants, uni autour d'une charte qui fixe les règles simples de fonctionnement, d'une bonne entente, car ce mariage est désormais irréversible.

Pour gommer nos différences, nos appréhensions, combattre l'esprit de clocher, vieux démon qui resurgit régulièrement, il a fallu expliquer à nos collègues, à nos populations, au travers de réunions d'informations, quels étaient les enjeux, l'intérêt collectif.

Une avancée qui a ses exigences

Une nouvelle organisation a obligé les élus (maire et maires délégués) à se rencontrer chaque semaine pour échanger sur les urgences à traiter, sur les projets nouveaux qu'il faut hiérarchiser en gardant l'idée de desservir l'ensemble des communes.

Pour autant, la concertation et l'information deviennent plus difficiles à mettre en œuvre. Toutes les instances doivent être au courant de la bonne marche du navire (conseillers municipaux au nombre de 90, adjoints des communes historiques, membres des commissions).

Gérer un conseil municipal de 90 membres nécessite une préparation minutieuse.

La création de la commune nouvelle demeure une avancée positive dans le fonctionnement de la démocratie locale.

Les élus regroupés peuvent élaborer des projets de territoire que seules des communes isolées n'auraient pu entreprendre.

Le regroupement par la mutualisation des moyens humains et financiers offre une meilleure réponse aux attentes légitimes de nos populations.

Sans parler d'un bonus financier **offert** par l'état aux communes engagées dans cette démarche.

Un enjeu : garder la proximité

S'il devait y avoir un bémol à ces regroupements de communes, je le situerais dans la prochaine échéance municipale de 2020.

Notre territoire dispose aujourd'hui de 90 élus issus des conseils municipaux des 8 communes regroupées. Demain, lors du prochain renouvellement, ce chiffre tombera à 29 élus. Le nombre actuel significatif de représentants dans chaque commune se trouvera considérablement réduit. Acteurs de terrain, les élus sont souvent des bénévoles impliqués dans la vie du village, autant d'interlocuteurs en prise directe avec les habitants, premiers remparts à l'isolement.

Demain, pour assurer cette continuité, il faudra, c'est un sentiment fort que j'exprime, que chaque maire délégué s'entoure d'un conseil communal. Cette démarche n'est pas obligatoire mais elle me semble indispensable pour éviter une gestion trop administrative et trop déconnectée des attentes du monde rural.

Claude SALLIOT
Athis-Val-de-Rouvre (Orne)

